

ANIMAUX / SEMENCES / EMBRYONS / ŒUFS A COUVER / OVOCYTES	Fil conducteur.NZ.01.01	NOUVELLE-ZÉLANDE
	Décembre 2022	

I. DOMAINE D'APPLICATION

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Chiens et chats	0106 19	Nouvelle-Zélande

II. CERTIFICAT NON NEGOCIE

Type de certificat *Titre du certificat*

Certificat non négocié – modèle propre au pays	Model Veterinary Certificate A & Model Veterinary Certificate B - Cats and Dogs from Specified Countries or Territories where Rabies is Absent or Well Controlled	5 p.
--	---	------

III. INFORMATIONS GENERALES

1. Modèles à délivrer:

– **Certificat**

Les deux certificats (modèle A + modèle B) doivent être certifiés par un vétérinaire officiel (inspecteur officiel ou vétérinaire chargé de mission), après que les preuves confirmant la satisfaction des exigences aient été présentées.

2. Liens vers les documents néo-zélandais pertinents:

– **Des informations générales concernant l'importation de chats et de chiens sont disponibles sur le [site web de l'autorité compétente de Nouvelle-Zélande](#).**

– **Import Health Standards**

Ces normes définissent les exigences sanitaires générales et spécifiques.

Le document PDF « *Cats and Dogs : Import Health Standard* » est disponible sur le [site web de l'autorité compétente de Nouvelle-Zélande](#). Cliquer sur l'onglet 'What you need to do' et ensuite sur le quick link 'the import health standard and guidance document'.

– **Guide du gouvernement néo-zélandais**

Ces instructions fournissent des informations sur les moyens acceptables de garantir la conformité aux exigences du document '***Cats and Dogs: Import Health Standard***'.

Le document PDF « *IHS guidance document* » est disponible sur le [site web de l'autorité compétente de Nouvelle-Zélande](#). Cliquer sur

ANIMAUX / SEMENCES / EMBRYONS / ŒUFS A COUVER / OVOCYTES	Fil conducteur.NZ.01.01	NOUVELLE-ZÉLANDE
	Décembre 2022	

l'onglet 'What you need to do' et ensuite sur le quick link 'the import health standard and guidance document'.

3. Informations concernant les analyses de laboratoire:

Les analyses doivent être effectuées dans un laboratoire approuvé par l'AFSCA :

- Pour les pathogènes rage, leptospirose et Brucella canis, les laboratoires disponibles sont repris dans le tableau des [laboratoires agréés par l'AFSCA](#).
- Pour les autres agents pathogènes (Babesia gibsoni, Dirofilaria immitis), les laboratoires énumérés ci-dessous doivent être utilisés pour effectuer les analyses.

Agent pathogène	Laboratoire	Méthodes d'analyse
Babesia gibsoni	Laboratoire de référence de l'OIE à Palerme, Italie (C.R.A.Ba.R.T.). Voir le site web de l'OMSA pour les détails de ce laboratoire (sous "Babésiose").	- I.F.A.T. Les résultats de cette analyse sont normalement connus 1 à 2 jours après l'arrivée de l'échantillon.
	Wageningen Bioveterinary Research (WBVR), Lelystad, Pays-Bas.	- Babesia gibsoni IFT, - Babesia gibsoni PCR
Dirofilaria immitis	Wageningen Bioveterinary Research (WBVR), Lelystad, Pays-Bas.	- D. immitis antigen ELISA